

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 002-4044/18/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Sextant et plus - Group pour les actions "Art-o-Rama" et "Mission Musée" - Approbation d'une convention d'objectifs**

#### **MET 18/7564/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération relative à la politique culturelle votée le 14 décembre 2017, la métropole Aix-Marseille Provence se donne notamment comme objectif de soutenir des manifestations culturelles et artistiques métropolitaines à partir des principes suivants :

- la mise en réseau et la mutualisation des ressources culturelles et artistiques ainsi que des moyens à l'échelle métropolitaine et/ou par bassins de vie ;
- la contribution à l'attractivité du territoire;
- le renforcement de l'identité métropolitaine.

Ces projets et leurs opérateurs pourront être soutenus à partir des critères suivants (au moins deux de ces critères sont nécessaires pour solliciter un soutien métropolitain) :

- le périmètre d'intervention considérant l'implication de plusieurs communes de la Métropole (au minimum 5).
- les grands événements ou festivals affirmant une identité métropolitaine (programmations déconcentrées privilégiant un équilibre urbain/rural et leur circulation sur plusieurs territoires et bassins de vie à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence).
- le rayonnement à l'échelle régionale, nationale et/ou internationale, la dimension européenne et/ou méditerranéenne participant à la promotion culturelle et artistique du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de son institution.

L'association Sextant et plus / Group a pris depuis quelques années une orientation métropolitaine et répond précisément aux principes et critères formulés ci-dessous.

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2018

Sextant et plus / Group contribue au développement de l'art contemporain à partir de plusieurs activités sur Marseille et l'ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les actions proposées par Sextant et Plus au financement métropolitain sont les suivantes :

#### **ART-O-RAMA, Salon/Foire international d'Art contemporain**

Ce salon a pour objectif de participer à la professionnalisation du secteur de l'art contemporain à Marseille et dans sa Région en organisant un moment de rencontres privilégiées entre galeristes, artistes, collectionneurs, institutionnels, locaux et internationaux. Le projet rassemble la majeure partie des professionnels concernés sur le territoire métropolitain et attire de plus en plus de professionnels internationaux. Il se tiendra au J1 en 2018, du dernier week-end d'août au 10 septembre.

Sextant et plus / Group propose de mettre en oeuvre des projets curatoriaux développés par une vingtaine de galeries internationales et un artiste invité issu du territoire métropolitain. Cet artiste est accompagné dans la réalisation d'un projet spécifique d'exposition et dans la production de nouvelles œuvres (production d'un premier catalogue).

#### **Mission Musées, Mallette pédagogique numérique**

Sextant et plus / Group a conçu un outil qui propose aux enseignants un accompagnement pertinent dans leurs enseignements en s'appuyant sur le champ de l'art. Dans un cadre ludique et basé sur l'utilisation de l'outil numérique, les élèves sont ainsi conviés autour d'un scénario intitulé « Mission Musée ». Différentes compétences sont sollicitées afin de mener à bien cette « mission ». La mallette est créée en lien avec les programmes pédagogiques du primaire du CE2 au CM2. La structure se base sur son expérience de création de projets en milieu scolaire pour la Fondation Luma à Arles ou l'inspection académiques Aix-Marseille. Dix classes seront sollicitées sur le territoire métropolitain.

Pour réaliser ces actions sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 20 000 € pour chaque action soit 40 000 € au total en 2018 (n° GU 2018\_00905 et 2018\_00904), la Métropole propose un financement à hauteur de 35 000 € de subvention, soit 20 000 € pour l'action "Mission Musée" et 15 000 € pour l'action "Art-o-Rama". Les budgets prévisionnels 2018 des deux « actions » sont respectivement de 107 000 € pour l'action "Mission Musée" et 392 500 € pour "Art-o-Rama", ils sont joints à la convention annexée à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N° HN 021-07/04/16 CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 relative au Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° MET 17/5681/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2018**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention à hauteur de 35 000 € (trente cinq mille euros) à l'association Sextant et Plus Group.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 annexée à la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 35 000 € sur le BPMF du Territoire du Pays d'Aix pour le Budget Culture métropolitain, nature budgétaire 65 748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON